

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-460 ÉTABLISSANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2018
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'exercice financier 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 29 janvier 2018 à 19h à la salle municipale située au 1^{er} étage de la Maison des Citoyens, 5 Gérard-D. Lévesque Est à Paspébiac.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Paspébiac, le 15 janvier 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière